

PANORAMA DES DISPOSITIFS FAVORISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Ce panorama des dispositifs mobilisables dans des parcours d'accompagnement des jeunes résidant dans les quartiers en politique de la ville vers l'emploi ne vise pas l'exhaustivité. Il sera enrichi et pourra évoluer en fonction de vos retours.

SOMMAIRE

1/ Accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi	p.3
2/ Ce que le plan « 1 jeune, 1 solution » doit renforcer pour accompagner les jeunes éloignés de l'emploi	p.5
3/ Orienter, former et favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle	p.7
4/ Zoom sur des plans déployés à l'échelle nationale et en Ile-de-France qui visent à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers en politique de la ville	p.9

>Accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi

 DISPOSITIFS	 CIBLES	 DESCRIPTION & OBJECTIFS	 STRUCTURES	 EN SAVOIR +
Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)	Jeunes de 18 ans à 25 ans Niveau maximum CAP ou BEP ou avoir abandonné le lycée avant le bac	Les centres Épide s'adressent à tout jeune sans diplôme ou qualification professionnelle qui rencontre des difficultés à trouver un travail ou une formation. Ces structures lui permettent d'effectuer une formation, pendant une durée de 8 mois environ , pour faciliter son insertion professionnelle. Particularité : les jeunes sont intégrés dans un internat d'inspiration militaire	19 Centres EPIDE en France https://www.epide.fr/a-propos/les-centres-de-lepide/	https://www.epide.fr/a-propos/missionsetambitions/linsertion-sociale-et-professionnelle/
Les Écoles de la deuxième chance (E2C)	Jeunes de moins de 26 ans Sortis du système scolaire sans diplôme, ni qualification professionnelle	Les Écoles de la deuxième chance (E2C) permettent à des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle Le stagiaire est pleinement impliqué dans la conception de sa formation et d'insertion professionnelle. La finalité de l'École de la 2 ^e Chance est de rapprocher les jeunes de l'entreprise . Durée : 4 à 18 mois	133 sites-Ecole de la seconde chance https://reseau-e2c.fr/cartographie-des-e2c	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/e2c
Service Militaire Volontaire (SMV)	Les jeune de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi	Le Service militaire volontaire (SMV) offre aux jeune de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses 6 centres. Durée : 8 à 12 mois	6 centres en France	https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/etudier-et-se-former/service-militaire-volontaire-smv/service-militaire-volontaire-smv
Déclic pour l'action de l'AFPA	Jeunes de 18 à 25 ans Sortis du système scolaire et sans qualification	Permet aux jeunes de découvrir in situ des métiers pour construire un projet professionnel . Ils bénéficient également d'un hébergement et d'un accompagnement social. Durée : 3 ans	55 centres sélectionnés	https://www.afpa.fr/partenaire/choisir-l-afpa-c-est-l-afpa-donne-une-deuxieme-chance-a

	1/3 venant des quartiers prioritaires	Spécificité : Les 2000 jeunes sélectionnés sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle avec l'un des partenaires de l'AFPA (Mission locale, CIVIS, ANI, centres EPIDE, Ecoles de la 2eme chance...)		2000-jeunes-sortis-du-systeme-scolaire
Plans locaux pluriannuels pour l'emploi et l'insertion (PLIE)	<p>Demandeur d'emploi de longue durée (> 12 mois en continu ou en chômage récurrent)</p> <p>Jeune en difficulté d'insertion professionnelle sans problématique sociale lourde, et ne relevant pas d'un autre accompagnement spécifique, quel que soit le niveau de qualification</p>	<p>Construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle</p> <p>Conduire ces personnes vers une sortie positive en termes d'accès à l'emploi durable et de formation qualifiante</p> <p>Durée moyenne : 23 mois</p> <p>Spécificité : repose sur la mobilisation de plusieurs acteurs de l'insertion et de l'élaboration d'un suivi personnalisé. Mise en place d'un objectif partagé de résultats à atteindre sur la durée du parcours.</p>	<p>Prescripteurs : Pôle emploi, Mission locale, travailleurs sociaux, associations</p> <p>Structure à l'échelle d'une ou plusieurs communes</p> <p>4 statuts possibles : régie au sein d'une collectivité locale, établissement public, association ou groupement d'intérêt public</p>	https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/plie-plans-locaux-pluriannuels-pour-l-insertion-et-l-emploi
Clauses sociales d'insertion	<p>Jeunes de moins de 26 ans sans qualification</p> <p>Demandeurs d'emploi de longue durée (> 12 mois)</p> <p>Bénéficiaires des minima sociaux, des travailleurs handicapés, et toute personne rencontrant des difficultés particulières dans son accès ou retour à l'emploi</p>	<p>Elles luttent contre le chômage et l'exclusion ; elles n'ont pas une vocation occupationnelle pour les personnes en difficultés d'insertion mais bien de s'inscrire dans une dynamique sociale et économique sur un territoire.</p> <p>Elles favorisent ainsi l'accès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) à la commande publique et inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.</p>	Mobilisable par les entreprises	https://www.avise.org/d/ecouvrir-less/achats-socialement-responsables/les-clauses-sociales-dinsertion
Parrainage pour l'emploi	<p>Jeunes entre 16 et 30 ans</p> <p>Volontaires, motivés, et engagés dans une démarche active de recherche d'emploi.</p>	<p>Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, quel que soit leur niveau de diplôme, en les faisant accompagner par des bénévoles, professionnels en activité ou retraités, qui partagent leur expérience.</p> <p>Durée : peut s'étendre jusqu'à 6 mois pouvant être prolongée, au cas par cas, en fonction de la personnes parrainée.</p>	<p>600 structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Missions locales > Organismes travaillant avec des jeunes sur leur insertion professionnelle : associations de prévention, centres sociaux, etc. > Associations dédiées au parrainage et à l'accompagnement des 	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/medesure/jeunes/parrainage-emploi/article/le-parrainage-pour-l-emploi-c-est-quoi

			jeunes comme l'association "Nos quartiers ont des Talents" (NQT) ainsi que des associations d'entreprises : Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI), clubs de la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE), etc.	
--	--	--	--	--

 **Ce que le plan « 1 jeune, 1 solution » doit renforcer pour accompagner les jeunes éloignés de l'emploi**

 DISPOSITIFS	 CIBLES	 DESCRIPTION & OBJECTIFS	 STRUCTURES	 EN SAVOIR +
Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE)	Jeunes de moins de 26 ans éloignés du marché du travail	Les employeurs du secteur marchand en Ile-de-France peuvent bénéficier d'une aide financière à l'insertion professionnelle dans le cadre d'un contrat initiative emploi (CUI-CIE) lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans Ce type de contrat repose, comme les Parcours Emploi Compétences, sur un triptyque « emploi-formation accompagnement ». L'objectif est de favoriser une inclusion durable dans l'emploi Durée : 9 mois	Orientation réalisée par le conseiller du service public de l'emploi Structures employeuses : entreprises du secteur marchand	http://idf.direccte.gouv.fr/Les-contrats-aides-du-secteur-marchands-les-Contrats-Initiative-Emploi-CUI-CIE
Garantie jeunes	Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET)	Augmentation des moyens financiers alloués aux missions locales pour permettre une hausse du nombre d'entrées en garantie jeunes Pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi Montant maximum de l'allocation : 497 euros par mois	Missions locales	Garantie jeunes (accompagnement pour trouver un travail) service-public.fr (service-public.fr)

		Durée : 1 an – Prolongement de 6 mois maximum		
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	Tous les jeunes de 16 à 25 ans prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement sont éligibles au PACEA	<p>Augmentation des moyens financiers alloués aux missions locales pour permettre une hausse du nombre d'entrées en PACEA</p> <p>Nouveau cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie permet de mobiliser différentes modalités d'accompagnement (collectif, individuel, mise en situation professionnelle, ...), les outils de la politique de l'emploi et de la formation, ainsi que toute action de nature à lever les freins périphériques à l'emploi</p> <p>Montant maximum de l'allocation : 497 euros par mois</p>	Missions locales	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/pacea
Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)	Demandeurs d'emploi de 16 à 30 ans	<p>Doublement du dispositif AIJ dans le cadre du plan de relance 1 jeune 1 solution</p> <p>Dispositif mis en place par Pôle emploi pour aider les jeunes à retrouver plus rapidement un emploi. Le/la conseiller.e Pôle emploi spécialisé.e utilise des méthodes d'accompagnement individuelles et collectives.</p>	Pôle Emploi	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/accompagnement-intensif-jeunes-aij
Parcours SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement)	Jeunes de 16 à 25 ans	<p>3000 places supplémentaires dans le dispositif SESAME</p> <p>Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation.</p>	Repose sur une mobilisation multi-partenaire	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/sesame-emploi-sport-animation

> Orienter, former et favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle

 DISPOSITIFS	 CIBLES	 DESCRIPTION & OBJECTIFS	 STRUCTURES	 EN SAVOIR +
Contrat de professionnalisation	Jeunes de 16 ans à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) pour compléter leur formation initiale	Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance entre un employeur du secteur privé et un salarié répondant à certains critères Le contrat de professionnalisation doit être écrit et être un CDD ou un CDI . Le salarié bénéficie du soutien d'un tuteur Grille salariale en fonction de l'âge	Tout type d'employeur privé, sauf les particuliers employeurs	Contrat de professionnalisation service-public.fr (service-public.fr)
Contrat d'apprentissage	Jeunes de 16 ans à 30 ans	Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique Durée : 6 mois à 3 ans	Tout type d'employeurs	Contrat d'apprentissage service-public.fr (service-public.fr)
Emploi franc	Jeune de moins de 26 ans à la date de signature de contrat Être inscrit en tant que demandeur d'emploi, suivi par une mission locale Résidant de QPV	Aide boostée pour une embauche jusqu'au 31 Janvier 2021 Permet à toute entreprise ou association, quel que soit son lieu d'implantation, de bénéficier d'une prime pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)	Entreprise ou association	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs/article/embaucher-une-personne-en-emploi-franc
Services civiques	Jeunes de 16 à 25 ans Sans condition de diplôme	Le Service Civique est un engagement volontaire des jeunes pour l'intérêt général. Sa mission peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Durée : 6 à 12 mois et au moins 24 heures par semaine Indemnisation : A minima 580 euros net par mois	Association, collectivité territoriale, administration de l'État, établissement public	https://www.service-civique.gouv.fr/
PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la	Jeunes âgés de 28 ans au plus sans diplôme, ni qualification	Le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État) permet d'être recruté sur des emplois de	Tous les ministères et leurs services	https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-

fonction publique territoriale, hospitalière et d'État)	professionnelle ou dont le niveau de qualification est inférieur au bac	catégorie C dans la fonction publique de l'Etat, la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière Durée : 12 à 24 mois	déconcentrés, excepté les Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'ensemble des collectivités locales, les établissements publics hospitaliers.	recherches/preparer-votre-candidature/le-pacte--parcours-dacces-aux-ca.html
Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)	Chômeurs de longue durée (>12 mois)	Redonner du travail à des chômeurs de longue durée en créant des emplois utiles à la vie économique et sociale d'un territoire Rémunération : SMIC	Entreprises à But d'Emploi	https://www.tzclld.fr/decouvrir-l experimentation/lorganisation-du-projet/

Zoom sur des plans déployés à l'échelle nationale et en Ile-de-France qui visent à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers en politique de la ville

>>Plan Investissement dans les Compétences (PIC) / Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences (PRIC)

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) :

- Former un million de jeunes éloignés du marché du travail et un million de demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés,
- Accélérer la transformation des processus et parcours de formation.

[Pour en savoir plus sur le PIC](#)

Les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC)

Ils sont déployés de 2019 à 2022 sur chaque région en tenant compte de la nature du marché du travail local. L'objectif est de former et accompagner les parcours d'un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Des appels à projet régionaux et nationaux sont déployés pour permettre aux acteurs des territoires de faire émerger de nouvelles réponses au soutien des jeunes les plus fragiles :

- Appel à projet national 100% inclusion
 - >[Pour en savoir plus sur la 3ème vague de l'AAP vient d'être clôturée fin 2020](#)
 - >[Pour en savoir plus sur les lauréats des 2 premières vagues](#)
- Appel à projet régional repérage des jeunes invisibles
 - >[Pour en savoir plus sur l'APP et ses différentes vagues](#)
- Appel à projet intégration professionnelle des réfugiés
 - >[Pour en savoir plus sur les lauréats de la 1^{ère} vague](#)

>>Plan Régional d'Insertion Jeunesse (PRIJ)

Le PRIJ a été déployé par le préfet de la région d'Île-de-France en 2018. Il repose sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers en politique de la ville.

34 groupes opérationnels sur ce même nombre de quartiers ont été mis en place afin de centraliser le repérage des jeunes en difficulté d'insertion et renforcer la coordination entre les différents acteurs de l'accompagnement.

[Pour en savoir plus sur le PRIJ](#)

>>Cités de l'emploi

Les Cités de l'Emploi, dessinées début 2020, reposent sur une collaboration renforcée entre les opérateurs de l'emploi. Le Préfet pilote ce collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, qui visent à « garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement que l'ensemble de la population. »

Une logique d'action composée de 2 volets majeurs :

>Mieux répondre aux besoins des habitants en mobilisant, au moment opportun, les dispositifs de droit commun

> Face aux besoins non couverts, proposer dans une logique de cohorte, un suivi adapté au public repéré

[Pour en savoir plus sur les Cités de l'emploi](#)

>>Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Le SPIE vise à améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et de toutes les autres personnes en précarité souhaitant s'insérer : les petits contrats, les jeunes, les chômeurs en fin de droits. Un suivi dans le temps sera proposé. Par exemple, un allocataire du RSA trouvant un emploi continuera à être accompagné par un référent durant les premiers mois en emploi, s'il le souhaite.

Le Mercredi 16 décembre a été lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner en Mars 2021 30 territoires candidats.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi lancé vise à sélectionner une première vague de trente territoires qui mettront en œuvre le SPIE en 2021 selon les préconisations issues de la concertation qui a associé tous les acteurs de terrain : collectivités territoriales, opérateurs (Pôle emploi, Cnaf), les associations, le monde économique et les personnes accompagnées (demandeurs d'emploi, allocataires du RSA).

[Pour en savoir plus sur l'AMI du SPIE](#)

Contact

Baptiste CERESA

Chargé de mission Développement économique local & innovation du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne

chmission2@crpve91.fr